



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

lundi 3 novembre au vendredi 5 décembre 2025

Par arrêté n°2025_AR_005 du 07/10/2025, le Président de la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) de L'agglo Foix-Varilhes et sur l'abrogation de la carte communale de la commune de Ségura.

La personne responsable de l'élaboration du PLUi-H et de l'abrogation de la carte communale de Ségura est Thomas Fromentin, Président de L'agglo Foix-Varilhes, dont le siège social est situé 1A, avenue du Général de Gaulle, 09000 Foix. Le projet de PLUi-H est l'expression du projet politique porté par L'agglo Foix-Varilhes en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, structuré autour des trois axes suivants :

- Axe 1 : préserver et valoriser la richesse et la diversité patrimoniale de L'agglo.
- Axe 2 : organiser les solidarités et valoriser les complémentarités du territoire.
- Axe 3 : inscrire la proximité et la sobriété comme piliers du développement et du mieux vivre.

L'enquête publique d'une durée consécutive de 33 jours se déroulera du lundi 3 novembre 2025 à 09h au vendredi 5 décembre 2025 à 17h

Le dossier complet du projet de PLUi-H, comprenant notamment l'évaluation environnementale ainsi que l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique :

- En version numérique sur poste informatique et au format papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - À Foix, au siège social de L'agglo Foix-Varilhes, Espace Pyrénées, 1A avenue du Général de Gaulle, 09000 Foix, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h ;
 - À Varilhes à France services, 18 avenue des Pyrénées, 09120 Varilhes, du lundi au mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h et le vendredi de 13h30 à 17h.
- Le dossier pourra également être consulté et téléchargé via l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pluih-Foix-Varilhes> ou sur le site de L'agglo Foix Varilhes : <https://www.agglo-foix-varilhes.fr/PLUi-H/49/>

Pendant la période de l'enquête publique, et uniquement durant cette période, les observations et propositions du public pourront être :

- Déposées sur le registre numérique accessible à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/pluih-Foix-Varilhes>
- Consignées sur l'un des registres papier disponibles au siège de L'agglo Foix-Varilhes, Espace Pyrénées, 1A avenue du Général de Gaulle à Foix, ainsi qu'à France services, 18 avenue des Pyrénées à Varilhes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Adressées par courrier postal à l'attention du président de la commission d'enquête PLUi-H à l'adresse suivante : communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes, hôtel d'agglomération, 1A avenue du Général de Gaulle, 09 000 Foix.
- Par courrier à l'adresse : pluih-Foix-Varilhes@mail.registre-numerique.fr
- Exprimées à la commission d'enquête, lors des permanences aux dates et lieux mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Les observations et propositions déposées sur le registre d'enquête papier, les courriers papiers et messages électroniques seront régulièrement insérés dans le registre numérique.

Par décision du 24 juillet 2025, le tribunal administratif de Toulouse a désigné la commission d'enquête comme suit :

- Christian Lasserre, chef d'entreprise en retraite, président
- Eric De Saint Salvy, officier de l'armée de terre en retraite, membre titulaire
- Jean Claude Lonjou directeur général des services de la fonction publique territoriale en retraite, membre titulaire
- Gérard Baude, membre suppléant.

Les commissaires enquêteurs se tiennent à disposition du public pour recevoir les observations et propositions aux dates et lieux suivants :

Siège social de L'agglo Foix-Varilhes, Espace Pyrénées, 1A avenue du Général de Gaulle, 09 000 Foix	France services, 18 avenue des Pyrénées, 09120 Varilhes
Mardi 4 novembre de 9h à 12h	Jeudi 6 novembre de 16h à 19h
Mercredi 12 novembre de 9h à 12h	Mercredi 12 novembre de 14h à 17h
Lundi 17 novembre de 14h à 17h	Vendredi 28 novembre de 9h à 12h
Samedi 22 novembre de 9h à 12h	Jeudi 4 décembre de 14h à 17h
Mardi 25 novembre de 16h à 19h	
Jeudi 4 décembre de 9h à 12h	
Visio-permanence en distanciel : Samedi 29 novembre de 9h à 12h	

Pour participer à la visio-permanence du samedi 29 novembre de 9h à 12h, le public est invité à prendre rendez-vous sur le registre numérique au plus tard la veille de la permanence à 18h à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pluih-Foix-Varilhes>. Une tranche horaire de 20 minutes sera réservée à chaque entretien. Le public est invité à formuler ses observations de façon à faciliter une identification rapide des lieux mentionnés (références et extraits cadastrales...)

La commission d'enquête disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président de L'agglo Foix-Varilhes ainsi qu'au tribunal administratif de Toulouse son rapport et ses conclusions motivées.

Le Président de L'agglo Foix-Varilhes adressera, dès réception, copie du rapport et des conclusions au Préfet de l'Ariège. Ces pièces seront consultables au siège de L'agglo Foix-Varilhes à Foix ainsi qu'à France services à Varilhes, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, soit jusqu'au 5 décembre 2026. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de L'agglo Foix-Varilhes : <https://www.agglo-foix-varilhes.fr/>

À l'issue de l'enquête publique, le projet de plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat de L'agglo Foix-Varilhes, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, ainsi que l'abrogation de la carte communale de Ségura, seront ensuite soumis au vote du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes, autorité compétente en matière de « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication de la copie du dossier d'enquête publique.